



Information & Communication Technologies Authority

## **APPEL d'OFFRES**

### **CONSULTATION SUR LA SECURITE DES RADIO FREQUENCES (RF)**

#### **1. LE CONTEXTE**

L'idée de tenir cette consultation sur la sécurité des fréquences radio (RF) à l'intention des parties prenantes a émergé dans le sillage d'une prise de conscience du public des dangers potentiels qu'elles représentent. En outre le public fait montre de plus en plus d'une certaine résistance quant à la mise sur pied des antennes relais dans le voisinage. D'où le retard accumulé pour mettre en chantier les plans de réseaux des opérateurs. La résistance du public le plus souvent, sinon comme toujours, découle d'une crainte non fondée des effets de RF sur la santé. Néanmoins il est important de prendre en ligne de compte les craintes exprimées par le public et de réfléchir sur la meilleure façon de redonner confiance dans les infrastructures de radio et de leurs opérations. Cette réflexion s'avère essentielle d'autant plus que l'industrie des communications non-filaire est plus que jamais active et il est à prévoir que d'ici quelques années de plus en plus d'antennes seront installées.

#### **2. LES OBJECTIFS**

Ce colloque a deux objectifs: Premièrement, recenser les difficultés, les préoccupations et les points de vue des opérateurs appropriés, ainsi que les actions qu'ils ont déjà entreprises dans certains domaines concernés. Deuxièmement, réfléchir sur les mesures qui pourraient être prises collectivement en vue de pallier aux difficultés et préoccupations dans le seul but de rétablir la confiance du public dans les infrastructures de radios et de leurs opérations.

#### **4. LA PORTEE**

Comme il existe en ce moment une multitude des fréquences radio en service à travers l'île pour l'opération de différents services, y compris la radiodiffusion, la téléphonie mobile, le réseau locale non filaire dites '*Wireless Local Area Network*' (WLAN), l'accès large bande non-filaire dites '*Broadband Wireless Access*' (BWA), les communications maritimes et aéronautiques, les discussions se limiteront à la téléphonie mobile et au BWA. La portée rationnelle de cette définition est que les infrastructures sont normalement installées près des habitations et très souvent érigées sur les toits des maisons. En outre il sera question que l'équipement de l'utilisateur, comprenant les téléphones mobiles, sera exclu dans le cadre des discussions de cette consultation.

#### **LES RETOMBEES ATTENDUES DU COLLOQUE**

Les résultats de ce colloque déboucheront sur une série de recommandations dont les aspects sont non exhaustifs :

- (a) Comment communiquer avec le public sur des issues relevant de la sécurité de RF et ce de façon cohérente et transparente;
- (b) Comment résoudre les plaintes du point de vue des Autorités et des opérateurs;
- (c) Quelles politiques préventives adoptées. Au cas où elles existent on doit gérer les risques pour la santé face à l'incertitude scientifique;
- (d) Quelle serait la limite normative à adopter en ce qui concerne la sécurité en matière de radiation par le biais de radio fréquences;
- (e) Etablissement des normes pour le maintien des antennes relais;

- (f) Des méthodes de planification et de surveillance de radiation émise par RF à travers des calculs, des simulations et des mesures.

## **LES SOUSMISSIONS**

Les parties intéressées ou n'importe quels membres du public peuvent faire des soumissions sur une liste de thèmes non exhaustifs:

- Les champs électromagnétiques et leurs effets sur la santé publique;
- Des antennes relais et leurs effets sur l'environnement;
- Une évaluation actuelle de l'état de situation concernant les actions entreprises et les difficultés rencontrées au niveau de sécurité de radio fréquences par votre organisation pendant les démarches pour faciliter l'octroi du permis de radio communication;
- Les inquiétudes publiques quant aux dangers potentiels de radiation des fréquences radio;
- Risque de communication et perception;
- Plan d'action préventif par rapport à la sécurité de radio fréquences;
- Les limites de sécurité de radio fréquences;
- L'expérience acquise dans d'autres pays par rapport à la protection contre la radiation des fréquences radio;
- Planification de radiation des radio fréquences et suivie;
- Electromagnétique dosimétrie; et
- Planification du réseau sans fil et sécurité des fréquences radio.

**Les parties intéressées peuvent adresser leurs soumissions en écrit au Directeur Exécutif de l'ICTA, 12eme étage, The Celicourt, Rue Celicourt Antelme, Port-Louis ou par voie électronique sur [icta@intnet.mu](mailto:icta@intnet.mu) au plus tard le 3 Novembre 2009 à 14 heures, ou, par le biais de forum de discussion qui est accessible en ligne a l'adresse suivante <http://www.icta.mu>**